



Négociations Annuelles Obligatoires

Ciblons les meilleurs objectifs

La CFE-CGC présente ses propositions pour les NAO 2018. La série de réunions avec la Direction est en cours.

1. AUGMENTATIONS GÉNÉRALES (AG) ET INDIVIDUELLES (AI) (AU 01/04/2018)

NOS PROPOSITIONS	
Pour les OATAM (ouvriers, administratifs, techniciens, agents de maîtrise)	- A G de 1,3% - A I de 1,2 %
Pour les I & C (ingénieurs et cadres)	- A G de 1,3% - A I de 1,2 %

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION	
Pour les OATAM (ouvriers, administratifs, techniciens, agents de maîtrise)	- A G de 0,8% - A I de 0,7 %
Pour les I & C (ingénieurs et cadres)	- A I de 1,5 %

- égalité professionnelle Homme/Femme : + 0,1 %

- **STIP vendeurs** : que les objectifs tiennent compte du contexte vendeur, et ne soient pas systématiquement une hausse par rapport à l'année précédente.
- Que tous les objectifs STIP et entretiens soient écrit en français (art.L1221-3 et L1321-6)
- Mise en place par la Direction d'un outil pour avoir l'avancement des objectifs du STIP, performance et motivation.
- Information sur le **compa ratio et groupe de poste ou grade**, sans être obligé de passer par les RH.
- Généraliser la mise en place d'un **plan de distribution d'actions gratuites**.
- Clause de **sauvegarde du salaire de base**.
- Faire en sorte qu'avec l'AI 2018, un I&C ait eu au moins 2,5 % d'augmentation de son salaire de base en cumulant 2016, 2017 et 2018.
- Que toute personne n'ayant pas eu d'augmentation individuelle pendant 3 ans ait un entretien avec son RH (hors hiérarchique) pour en connaître les raisons et mettre en place un plan d'actions.
- Quelle que soit l'issue de la négociation, **maintenir une clause de « revoyure »**.
- Que le calcul de la **prime d'ancienneté** se fasse sur le salaire réel du coefficient, et non plus sur le salaire mini.

2. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Continuer l'effort pour l'égalité professionnelle, mais passer à 0,2% en 2018.

3. COMPTE ÉPARGNE TEMPS



CET : Demande de renégociation de l'accord afin de disposer de plus de souplesse dans le nombre de jours à pouvoir placer (10 jours JRTT, CP, contre 5 actuellement), et plus de souplesse dans l'utilisation de ces jours (formation, parents malades, etc.). Mise en œuvre du temps ou argent que nous avons présenté dans le cadre de la négociation compétitivité.

4. AIDES AU TRANSPORT

La CFE-CGC demande l'harmonisation et la mise en place de **règles de transport pour les salariés ne pouvant bénéficier de transports collectifs**. Mettre en place l'indemnité kilométrique pour les salariés qui utilisent le vélo comme moyen de transport pour venir au travail (mesures gouvernementales en cours de négociation).



5. TICKETS RESTAURANT

- Revalorisation à 10 € des tickets restaurant.
- Mise en place des tickets restaurant pour les salariés en télétravail (y compris télétravailleur vendeur) ou prime repas de 7€ (actuellement payé en moyenne par l'entreprise).

6. PRIMES ET MEDAILLES DE TRAVAIL

Revaloriser les primes dont celle de médaille du travail. Remettre à disposition les valeurs des différentes médailles dans SPICE Portal.

7. BILAN DE LA SUBROGATION POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS SEI/SEF.

Demande d'un bilan de la mise en place de la subrogation, pour connaître si les risques potentiels d'abus sont avérés ou non.

8. PERE (EX ART 83)

Passage de la part patronale de 1,67% à 2%.

9. DÉPLACEMENTS (DONT CEUX À L'ÉTRANGER)

Demande de l'homogénéisation de l'indemnisation des salariés ayant à travailler de façon occasionnelle dans des pays selon la classification par degré de risque du pays.

10. EPARGNE SALARIALE

Passer le montant de l'abondement à 1800€. Modifier la répartition de l'abondement des fonds placés dans le PEE. Avoir une répartition de l'abondement de 1000€ à 100% et de 800€ à 50%.



11. CHANGEMENT DE DATE DE RÉFÉRENCE POUR LA PRISE DE CONGÉS

Relancer notre demande qui est en cours d'étude par la direction : passer de la période actuelle, 1er Juin au 31 Mai, à une année civile, 1er Janvier au 31 décembre.

Cela éviterait la problématique annuelle de prise de congés obligatoires de fin d'année, notamment....

Prochaine réunion le 16 janvier

Pour la CFE-CGC le compte n'y est vraiment pas.
La CFE-CGC vous tiendra informé de l'avancée des ces NAO.